

Nouvelles de Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **66 (1978)**

Heft [7-8]

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelles de Suisse

Nouvelles de l'Alliance

L'ASF et l'initiative pour l'égalité des droits

1975 : Le Congrès de l'Année Internationale de la Femme accepte par 682 voix contre 375 l'idée de l'initiative.

24.5.1975 : L'assemblée des déléguées de l'ASF se prononce en faveur de l'initiative, dans une votation consultative, par 123 voix contre 69 et 79 abstentions.

Janvier 1978 : Le Conseil fédéral ouvre une large procédure de consultation sur l'initiative.

Février 1978 : Diffusion du projet de révision de la Constitution fédérale, dont l'article 9 reprend les points de l'initiative.

En même temps : consultation interne des organisations membres de l'ASF à l'aide d'un document préparé par Marie Boehlen, docteur en droit. 24 réponses, qui toutes se prononcent pour le principe de l'égalité ; quelques-unes sont en faveur d'un contre-projet, beaucoup attirent l'attention sur de nouveaux exemples d'inégalités.

18 mai 1978 : Conférences des présidentes. 65 participantes. Dans une votation consultative, elles se prononcent à l'unanimité en faveur de l'initiative.

La commission juridique préparera la réponse de l'ASF à la consultation du Conseil fédéral en tenant compte des réponses à la consultation interne et de la prise de position de la conférence des présidentes.

P. B.-S.



Assemblée générale de l'ADF

Les déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme étaient réunies à Zurich les 27 et 28 mai derniers ; on nota la présence de Mmes Emilie Lieberherr, conseillère aux Etats, Gertrude Girard-Montet et Hedy Lang, conseillères nationales, Irene Muller, présidente du législatif de la ville de Zurich, de diverses représentantes d'associations féminines et de deux Appenzelloises invitées tout spécialement (n'oublions pas que les femmes de ce canton sont encore privées de certains droits !). La partie statutaire et les débats furent présidés par Mme Olivia Egli-Delafontaine, présidente de l'ADF.

L'Association a décidé de lutter pour une meilleure représentation des femmes au Parlement. Elle organisera en automne prochain un séminaire pour mettre au point une « stratégie » de soutien des candidates. Les déléguées ont décidé d'intensifier leurs contacts avec les autres associations féminines.

L'Association a décidé par ailleurs de contribuer à l'histoire du féminisme en Suisse en publiant une brochure sur le rôle de l'ADF (ancienne association pour le suffrage féminin) dans la conquête des droits des femmes.

Enfin, un télégramme a été adressé à la « Session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au désarmement » demandant de tout mettre en œuvre pour arrêter la production des moyens de destruction massive, faire diminuer l'immense arsenal d'armes de toutes sortes et garantir enfin la paix.

Le deuxième jour était consacré au thème « Le canton Jura — un nouveau canton se présente ». Mme Valentine Friedli, membre de l'Assemblée constituante, et M. Alfred Güdel, député de Delémont, retracèrent l'histoire du Jura et présentèrent sa nouvelle constitution. Un débat très animé, présidé par M. Ulrich Kägi, de la Weltwoche, suivit les exposés clairs, pondérés, nuancés des deux Jurassiens.

S. Ch.

L'avortement... et après ?

Résultats des votations du 28 mai.

A fin mai (trop tard pour que nous puissions faire paraître ce commentaire dans notre numéro de juin), le peuple suisse a rejeté massivement la Loi sur la protection de la grossesse. Les « non » n'avaient bien sûr pas tous la même motivation, mais le refus a été très net : 1230918 non, soit 69% des votants.

Les différences entre cantons peuvent se voir sur cette carte empruntée à la Tribune-Le Matin du 29 mai.

Une analyse statistique intéressante

Le professeur Jean-Christian Lambelet, avec la collaboration de Philippe Fontana, a fait une « Analyse statistique de la votation fédérale du 25 septembre 1977 sur l'initiative populaire « pour la solution du délai » (50 pages, Fr. 20.—, peut s'obtenir au Centre de recherches économiques appliquées, 1 place du Château, 1005 Lausanne — tél. 021 / 44 41 41). Les conclusions de cette analyse sont toujours valables et expliqueront longtemps encore les prises de position à propos du problème de l'avortement : sont étudiés les facteurs de la religion, d'appartenance culturo-linguistique, et d'urbanisation. Cet examen permet à M. Lambelet de conclure que la situation n'évoluera que fort lentement, quels que soient les efforts d'information et de persuasion qu'on déploie d'un côté comme de l'autre. Du point de vue des partisans d'une solution libérale de la question de l'interruption de grossesse, une stratégie fédéraliste apparaît dès lors comme le moindre mal. Cette analyse a été présentée à Berne lors d'une conférence de presse de l'USPDA. (Union Suisse pour décriminaliser l'avortement).

Une initiative parlementaire

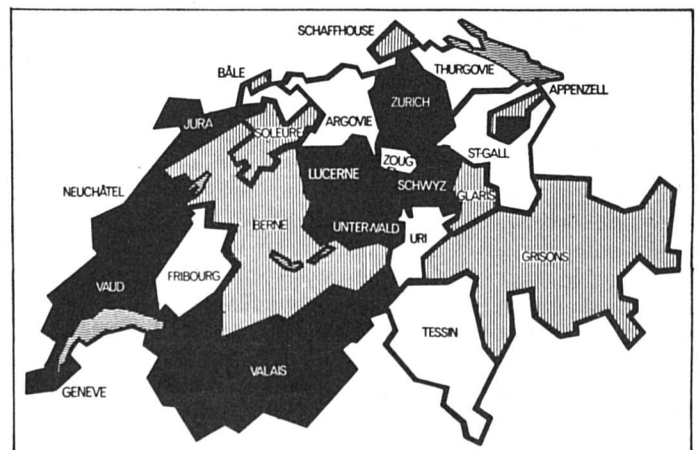
C'est le même raisonnement qui a conduit Mme Gertrude Girard-Montet, conseillère nationale, à déposer une initiative parlementaire proposant :

1. que les articles 118 à 121 du code pénal (régissant l'avortement et punissant de la prison) soient abrogés ;
2. que les cantons réglementent les modalités concernant l'interruption de la grossesse, ainsi que la prévention.

Ce n'est pas sans hésitation que Mme Girard s'est ralliée à la solution fédéraliste, mais il lui paraît que c'est la seule possible actuellement.

L'initiative parlementaire est un moyen plus discret de faire avancer un problème ; nous souhaitons vivement qu'il nous économisera une initiative constitutionnelle avec ses palabres publiques et ses récoltes de signatures ; il serait temps d'arriver à une solution de ce problème qui nous agite depuis maintenant 7 ans.

S. Chapuis



En blanc, les cantons où l'on a enregistré entre 60 et 64% de non à propos de l'avortement, en hachuré ceux où l'on compte de 65 à 69% de non et en noir plus de 70% de non.

Nouvelles de Suisse



Association suisse des femmes
de carrières libérales et commerciales

**Assemblée des déléguées,
les 3 et 4 juin, au
Burgenstock, près de Lucerne**



Les stucs, les galeries... colonnes de porphyre rose aux chapiteaux corinthiens, lustres aux pendeloques de cristal et chandeliers d'argent, tapisseries d'Aubusson et portraits d'apparat, douce patine des commodes d'époque et moelleux coussins de soie des gracieuses bergères aux pieds cambrés : au Palace Hôtel du Burgenstock, les Lucernoises recevaient les déléguées du BPW, dans un cadre digne de leur hôte d'honneur, Miss Mildred Head, présidente de la Fédération internationale des femmes de professions libérales et commerciales.

L'après-midi, une **table ronde** sur le thème « Notre responsabilité en tant que consommateur et producteur de l'économie actuelle » réunissait Mme Lotti Allemann, lic. iur., Herrliberg, membre du comité du Konsumentinnenforum, Mme Verena Bachmann, dr. sc. ec., Zurich, Mme Eugénie Holliger, dr. iur., Zurich, Mme Elisabeth Kopp, Maire de Zumikon, membre de la Konsumentenstiftung Denner, et M. Richard Reich, Zurich, Directeur de la Société pour le développement de l'économie suisse.

Notre présidente, Rose-Marie Michel, salua la présence de Mme Berenstein-Wavre, présidente de l'Alliance des sociétés féminines suisses, venue assister au débat.

Et pour clore, très officiellement, ce week-end de travail et d'amitié, le maire de Lucerne nous reçut, le dimanche après-midi, en la mairie de sa bonne ville qui fête avec faste son 500^e anniversaire. Face au parterre fleuri de ces dames en toilettes printanières, il évoqua galamment ce charme féminin qu'il nous faut cultiver. Mais Rose-Marie Michel ne se laissa point conter fleurette, affirmant, avec son malicieux sourire, la volonté des membres du BGF d'user de leurs compétences, de leurs talents et d'une énergie que d'aucuns jugeront, peut-être trop masculine, pour se tailler dans la société une place à part entière.

« Equality », nous répétait Miss Mildred Head.

F. B.

Le CSFA à la croisée des chemins

On sait que le **Club Suisse de Femmes Alpinistes** s'est fondé, en 1918, parce que les femmes n'étaient pas admises au Club Alpin Suisse (CAS). Le CSFA compte aujourd'hui 7900 membres et prospère encore chaque année.

Or, son existence est menacée par la proposition qui sera faite cet automne à l'Assemblée des Délégués du CAS de modifier les statuts centraux de manière à autoriser les sections qui le désirent à admettre des femmes au nombre de leurs membres. Si cette proposition devient décision, on voit sans peine que les sections féminines du CSFA, dans les régions où les sections du CAS deviendront mixtes, n'attireront plus la jeunesse et seront rapidement réduites à quelques anciennes.

Dans ces conditions, fallait-il se cramponner au passé en restant un club de femmes ou regarder vers l'avenir en envisageant une fusion avec le CAS ? Leurs déléguées ont exprimé leur choix à l'**Assemblée du 27 mai à Winterthour** et chargé le Comité central de faire officiellement part de leur demande de fusion au Comité central du CAS pour le cas où la décision précitée serait prise cet automne.

Marguerite Décombaz
CSFA Vevey

**Camp romand des femmes protestantes
Vaumarcus, les 22 dès 18 h., 23 et 24 septembre**

Trois jours pas comme les autres !

Un sujet qui regarde aussi les femmes : *L'Argent*.

Quelle est sa puissance ? Est-il tromperie ou sécurité ? Pouvoir, loisir péché ou liberté ?

Le camp est ouvert à toutes : car jeu de sensibilisation, étude de texte biblique, rencontres sont toujours libres. Mais ensemble, nous chercherons à mieux comprendre les mécanismes en jeu autour de nous et en nous.

Pendant la durée du camp, une garderie d'enfants de 0 à 3 ans et un camp d'enfants de 4 à 10 ans sont organisés à 10 km de Vaumarcus.

Le prix, évalué entre 65 et 135 Fr. ne doit retenir personne. Arrangement possible.

Pour tout renseignement, s'adresser à Denise Emery, 23, Ch. du Château, 1246 Corsier.

Manifestations 1978

Suisse

20 septembre Ass. des déléguées de l'Union des sociétés des femmes israélites suisses, à Lucerne.

Etranger

18-21 juillet Congrès de l'Association internationale des assistants médico-techniques de laboratoire, à Edimbourg.

18-23 octobre 8^e Congrès de l'Association internationale des journalistes de la presse féminine, à Montréal.